

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 JANVIER 2022**

*En vertu d'un arrêté ministériel # 2020-029 émis le 26 avril 2020, et tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.*

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de visioconférence, lundi le 10 janvier 2022 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

22-01-10500

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 6 et 13 décembre 2021**

22-01-10501

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que les procès-verbaux du 6 et 13 décembre 2021 soient acceptés par le conseil municipal, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

22-01-10502

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 99 836.73 \$, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

22-01-10503

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 605 173.56 \$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Correspondances**

**6. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Octroie d'une aide financière de 175000\$ pour la poursuite de la gratuité du service de transport PLUMobile sur la Côte-de-Beaupré pour l'année 2022, grâce à la réserve du fonds régional ;

**7. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Michel Laberge)**

- Retour sur la Fête de Noël qui fut un succès avec la présence du père Noël et les lutins- Merci à Desjardins pour leur contribution et aux bénévoles ;
- Session d'hiver pour les activités est mise sur pause à cause de la pandémie ;
- Organisation présentement pour la Fête de l'hiver- la programmation des activités suivra plus tard ;

**Autorisation de dépense pour la fête de l'hiver**

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense de 4500 \$ pour l'organisation et la réalisation de la Fête de l'hiver qui aura lieu samedi le 19 février 2021, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Comité consultatif d'urbanisme (William St-Cyr)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 16 décembre 2021

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA):**

Le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les demandes suivantes :

- 1. 654, rue du Fleuve (lot 4 440 557)**  
Agrandissement du bâtiment principal
- 2. 6167 avenue Royale (lot 4 439 980)**  
Changement du revêtement de toiture
- 3. 6542 boulevard Ste-Anne (lot 4 440 293)**  
Changement d'une enseigne sur le bâtiment principal

Le CCU recommande au conseil municipal de reporter sa décision sur les demandes suivantes :

- 1. 6542, boulevard Ste-Anne (lot 4 440 293)**  
Changement d'usage
- 2. 6850, boulevard Ste-Anne (lot 4 439 165)**  
Construction d'un projet d'ensemble

**Dérogation mineure :**

Le CCU recommande au conseil municipal de refuser la demande suivante

- 1. 11 rue du Colvert (lot 4 440 542)**  
Permettre l'implantation d'une clôture de 1.82m de hauteur en cour avant

**Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Autorisation de dépense pour le changement du dosage de polymère pour la gestion des boues pour un coût de 15850\$ et 5000\$ pour le branchement du nouveau système ;

**8. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**  
**PIIA – 654, rue du Fleuve**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé au 654, rue du Fleuve, lot numéro 4 440 557, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 16 décembre 2021, a analysé les documents accompagnant la demande et qu'il juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637* et recommande au conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**PIIA – 6167, avenue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée afin d'autoriser le changement du revêtement de la toiture du bâtiment principal situé au 6167 avenue Royale, lot numéro 4 439 980, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;

22-01-10506 CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 16 décembre 2021, a analysé les documents accompagnant la demande et qu'il juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637* et recommande au conseil d'accepter la demande;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**PIIA – 6542, boulevard Ste-Anne – Changement d'une enseigne murale**  
22-01-10507 CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation a été déposée à l'effet d'autoriser le changement d'une enseigne murale existante sur la façade avant du bâtiment principal, situé au 6542 boulevard Ste-Anne, lot numéro 4 440 293 du cadastre du Québec;  
CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;  
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 16 décembre 2021, a analysé les documents accompagnant la demande et qu'il juge que ces derniers répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637* et recommande au conseil d'accepter la demande;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**PIIA – 6542, boulevard Sate-Anne – Changement d'usage**  
Point remis ultérieurement par le conseil.

**PIIA – 6850, boulevard Ste-Anne**  
Point remis ultérieurement par le conseil.

**9. Dérogation mineure**

Point remis ultérieurement par le conseil.

**10. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

22-01-10508 CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);  
CONSIDÉRANT QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;  
CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;  
IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :  
DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;  
QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

**11. Appui au prolongement du réseau gazier de L'Ange-Gardien**

22-01-10509 **Considérant** le projet de prolongement du réseau gazier sur la Côte de Beaupré;  
**Considérant** que ce prolongement permettra de diminuer l'émission de GES et est un atout majeur au développement économique et durable de la municipalité et de la MRC ;  
**Pour ces motifs**, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que la Municipalité de L'Ange-Gardien appui la

firme Énergir pour le prolongement du réseau gazier sur le territoire de L'Ange-Gardien, afin de desservir des entreprises en gaz naturel et de leur permettre d'améliorer leur efficacité énergétique.

**12. Personne désignée au service incendie pour l'application de la réglementation**

**Considérant** le Règlement numéro 18-657 et ses amendements, sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants ;

**Considérant** l'embauche d'un technicien en prévention incendie;

**Considérant qu'il** est nécessaire de désigner celui-ci pour appliquer la réglementation municipale;

22-01-10510

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,** d'autoriser monsieur Frédérik Demers, technicien en prévention incendie, à émettre des constats d'infraction pour l'ensemble de la réglementation municipale qui touche le territoire de L'Ange-Gardien.

**13. Période de questions**

**14. Divers**

**1 Démission de l'inspectrice municipale**

22-01-10511

**IL EST PROPOSÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la démission de Mme Noémie Boudreault comme inspectrice municipale au service d'urbanisme, et qu'un appel de candidature soit lancée pour le remplacement du poste au sein de la municipalité, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**2 Engagement de surveillants**

22-01-10512

**IL EST PROPOSÉ PAR** Diane Giguère, conseillère, que le conseil effectue l'embauche de Monsieur Mario Leclerc, comme surveillant des installations municipales, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

**3 Autorisations de dépenses**

22-01-10513

**IL EST PROPOSÉ PAR** Michel Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE** le conseil autorise une dépense de :

- 580\$ plus taxes, pour la prolongation de garantie, de trois ans, du serveur DELL ;
- 1300\$ plus taxes pour un entretien du terrain de soccer par la firme Carpell surface ;
- 3150\$ plus taxes pour le logiciel GOinfra de la firme Azimut (formation et banques d'heures honoraires).

**4 Motion pour Martin Tremblay**

22-01-10514

**Considérant** l'implication de M. Martin Tremblay, pompier volontaire, au service incendie de Boischatel/L'Ange-Gardien et résident de la Municipalité de L'Ange-Gardien ;

**Considérant** le service au sein de la Municipalité de L'Ange-Gardien pendant quatre années au poste de contremaître des travaux publics ;

**Considérant** le fait qu'il a donné de sa vie afin de d'apporter et donner son aide pour sauver des vies lors d'un incendie ;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE** le conseil donne motion de bravoure, dévouement et de courage à Monsieur Martin Tremblay, pompier au service incendie Boischatel / L'Ange-Gardien décédé dans le cadre de ses fonctions le 19 décembre 2021. Le tout restera gravé dans notre mémoire à tout jamais.  
Merci Martin pour ton geste et don de soi !

**15. Levée ou ajournement de la séance**

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

22-01-10515

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h50, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Greffière-trésorière/Directrice Générale